



## Mon assurance a falsifié mon constat et imité ma signature

Par **JOSS**, le **10/06/2008** à **12:17**

bonjour!

j'ai eu un accident de voiture en debut d'année.

un automobiliste ne m'a pas cédé le passage, nous nous sommes percutés.

nous avons établi un constat avec croquis, signé des deux parties.

j'ai prévenu mon assurance par téléphone et envoyé mon constat+photos du lieu de l'accident+lettre explicative en recommandé avec AR le jour meme.

l'autre automobiliste n'a jamais déclaré l'accident à son assurance.

il y a quelques jours, ma protection juridique liée à mon assurance m'a fait parvenir le double d'un courrier reçu de la part de l'assurance de la partie adverse.

il s'agit de deux exemplaires de faux constats, qui ont été envoyés par mon assurance à la partie adverse.

je précise: mon volet de constat original n'a pas été envoyé à la partie adverse, mon assurance a établi des faux constats en imitant mon écriture et celle de l'autre automobiliste, ainsi que nos signatures.

quels sont les recours possibles? puis je porter plainte contre mon assurance pour "faux et usage de faux"?

ma voiture a été déclarée "épave" et détruite, je n'étais pas assurée "tous risques", donc mon assurance ne veut pas me régler les 1400 euros estimés par l'expert pour mon dédommagement.

merci pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **11/06/2008** à **09:46**

bonjour, cette histoire m'étonne quand même, un assureur se livrer à de tels pratiques c'est incroyable, ils sont hypers contrôlés, soumis à une réglementation très stricte, avez vous des preuves de ce que vous avancez, car porter plainte pour faux et usage de faux aura des conséquences en cas de poursuite, cordialement

Par **JOSS**, le **11/06/2008** à **13:58**

bonjour!

merci de me répondre si vite.

je me suis rendue hier après midi chez ma conseillère en assurance pour éclaircir cette histoire.

quand je lui ai demandé pourquoi la partie adverse, la protection juridique et moi même nous retrouvions avec ces constats, elle m'a dit que mon constat original passait mal à la photocopieuse.

donc, elle a tout bêtement repassé au stylo les photocopies, mais sans prendre la peine de s'appliquer.

Elle n'a prévenu personne de ses agissements, donc tous les interressés ont pensé la meme chose, à savoir qu'il s'agissait de faux, mais nous ne comprenions pas pourquoi.

Je lui ai demandé ce qu'elle comptait faire pour la suite.Elle va envoyer mon constat original à la protection juridique...qu'en pensez vous?

merci pour votre réponse